

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE

DU 13 MARS 2014 A 18 HEURES 30

### Membres présents :

Mmes BONNET, MAHIEU, GOTTE, BREDILLET, FUSIER, CHASTRUSSE, ROUSSELET (CHAIX), LANTERNE, JACQUES, PITOIS (DUPUIS), POIVRE, NOUVIER, Mrs TREMOULET, TURPIN, MATHEY, BRIE, JEANROCH, FORESTIER, LEBLANC, PILLOT, ROZAT, ROLLIN, CROUZIER, SAUVAIN D., LAPIERRE, BRIGATTI, BIGEARD, BERNARD, MATHE, DULIEU, IMARD, BERCCQ, RENAUDOT, FERREUX, ESPINOSA, JEANNERET, SEGUIN, GUIBLAIN, BRUN, CHETTA, SACCOMANI, FERREUX, COLSON, SUTY, PARMENTIER, MARTEAU, EMAROT, PAUTET, VERDREAU, JOLIET, BESANCON, AUBERTIN, JOUFFROY, LEMAIRE, BRACHOTTE, BERTHIOT, MARGUIER, GEVREY, BON.

### Représentés :

Mme CHARLOT représentée par Mr TURPIN – Mr FREREBEAU représenté par Mr FORESTIER, Mme BLIGNY représentée par Mme MAHIEU – Mr AIMEUR représenté par Mme CHASTRUSSE, Mr BEURET représenté par Mr BERCCQ – Mme BIGEARD représentée par Mme FUSIER, Mme BOUCHET représentée par Mme BREDILLET – Mr SAUVAIN représenté par Mr VERDREAU, Mr GUERBER représenté par Mr PAUTET – Mr PETIT représenté par Mr AUBERTIN, Mr PERRICAUDET représenté par Mr BRACHOTTE.

### Absents/excusés :

Mmes MARIE-JOETS, BREDILLET C., ANDREOLETTI, TELLEZ, GRANDIOWSKY, Mrs FREI, KOSAK, DANCOURT, KOSCIELINSKI, TABEL, MUGNERET, PETAZZI, BAUDRON, LUSTREMANT, BIZE, RUINET, VUILLEMIN, LAURIOT, BRUNO, DUBOIS.

### Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine POIVRE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures 30.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame Ghislaine POIVRE est élue secrétaire de séance.

### AVIS SUR LE COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte rendu de la séance du 12 février 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 12 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le Président se retire et Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des finances présente les trois comptes administratifs.

### Budget annexe Funérarium

La présentation de l'exécution du budget 2013 a permis de constater :

Un excédent de fonctionnement 2013	2 428.49 €
Un excédent de fonctionnement antérieur	22 484.61 €
<u>D'où un excédent global de fonctionnement</u>	<u>24 913.10 €</u>

Un déficit d'investissement 2013	-2 123.14 €
Un déficit d'investissement antérieur	-1 792.42 €
<u>D'où un déficit global d'investissement</u>	<u>-3 915.56 €</u>

**Soit un excédent global de clôture de 20 997.54€**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le compte administratif 2013 du Funérarium.

**Budget annexe « ZAE de Boulouze »**

La présentation de l'exécution du budget 2013 a permis de constater :

Un excédent de fonctionnement 2013	351 055.39 €
Un déficit de fonctionnement antérieur	- 1 060 000.00 €
<u>D'où un déficit global de fonctionnement</u>	<u>- 708 944.61 €</u>

**Soit un déficit global de clôture de 708 944.61 €**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 de la ZAE de Boulouze.

**Budget principal**

La présentation de l'exécution du budget 2013 a permis de constater :

Un excédent de fonctionnement 2013	616 954.10 €
Un excédent de fonctionnement antérieur	3 107 669.36 €
<u>D'où un excédent global de fonctionnement</u>	<u>3 724 623.46 €</u>

Un déficit d'investissement 2013	-1 787 740.57 €
Un excédent d'investissement antérieur	2 781 597.73 €
<u>D'où un excédent global d'investissement</u>	<u>993 857.16 €</u>

**Soit un excédent global de clôture de 4 718 480.62 €**

*Un délégué fait quelques remarques sur le compte administratif :*

- FONCTION 01 – article 10222 : FCTVA

*En 2012 = 49 000 €  
En 2013 = 306 000 €*

*Le Président explique que le FCTVA perçu en 2013 correspond aux opérations importantes réalisées : restaurant scolaire, aire accueil des gens du voyage...*

- FONCTION 421 - article 6419 : remboursement sur les arrêts de travail.  
*Cette ligne a augmenté de 55% par rapport à 2012, la commission des personnels a-t-elle étudié cette situation ?*

*Monsieur Patrice Espinosa, Vice Président en charge des personnels répond par la négative. Cependant il précise que le nombre de congés maternité a été assez important en 2013.*

- FONCTION 251 – Article 611 : restauration scolaire  
*Baisse de 5,5% du montant des repas facturés alors que les effectifs sont en hausse, quelles en sont les raisons ?*

*L'une des raisons pourrait être que le nouveau marché signé en septembre 2012 bénéficie d'un tarif inférieur au tarif appliqué sur le contrat précédent d'une durée de 3 ans. En effet, un marché signé sur 3 ans bénéficie d'une actualisation des prix à chaque date anniversaire. Point à vérifier.*

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2013 du budget principal.

Le Président rejoint l'assemblée.

## **COMPTES DE GESTION 2013**

### **Budget annexe Funérarium**

Madame Françoise JACQUES présente le compte de gestion du budget annexe « Funérarium » pour l'exercice 2013 dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du funérarium.

### **Budget annexe « ZAE de Boulouze »**

Madame Françoise JACQUES présente le compte de gestion du budget annexe « ZAE de Boulouze » pour l'exercice 2013 dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 de la ZAE de Boulouze.

### **Budget principal**

Madame Françoise JACQUES présente le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2013 dressé par Monsieur l'administrateur des finances locales.

Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2013 du budget principal.

## **AFFECTATION DES RESULTATS**

### **Budget annexe Funérarium**

Le Président propose de reporter sur le budget 2014 :

- |  |             |
|--|-------------|
| ▪ L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement | 20 997.54€  |
| ▪ L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement  | 3 915.56 €  |
| ▪ Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses d'investissement   | 3 915 .56 € |

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

### **Budget annexe « ZAE de Boulouze »**

Le Président propose de reporter sur le budget 2014 :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ Le déficit de fonctionnement à l'article 002 en dépenses de fonctionnement | 708 944.61 € |
|--|--------------|

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

### **Budget principal**

Le Président propose de reporter sur le budget 2014 :

▪ L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement	3 724 623.46 €
▪ L'excédent d'investissement à l'article 001 en recettes d'investissement	993 857.16 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

### **TAUX D'IMPOSITION 2014**

Le Président propose le vote des taux d'imposition pour l'exercice 2014, identiques aux taux 2013.

Taxe d'habitation	3.24 %
Foncier bâti	3.43 %
Foncier non bâti	7.77 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	3.57 %
FPZ (fiscalité professionnelle de zone)	18.95 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote l'ensemble des taux présentés ci-dessus.

*Monsieur Hubert DULIEU, délégué communautaire et Président du SMICTOM regrette que la taxe d'enlèvement des ordures (TEOM) ne soit pas votée ce jour.*

*Le Président explique que lors de la réunion de bureau, un délégué communautaire, vice-Président du SMICTOM, a demandé que le vote de la TEOM soit reporté en raison de la programmation du vote du budget du SMICTOM, postérieure au présent conseil communautaire.*

*A titre indicatif, la TEOM proposée pour 2014 est de 9% en baisse par rapport au taux 2013.*

### **BUDGETS PRIMITIFS**

#### **Budget annexe Funérarium**

Madame Françoise JACQUES présente le projet de budget annexe du funérarium.

##### Section de fonctionnement

Dépenses	52 300.00 €
Recettes	52 497.54 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement.

##### Section investissement

Dépenses	16 915.56 €
Recettes	16 915.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité vote les dépenses et les recettes de la section investissement.

#### **Budget annexe « ZAE de Boulouze »**

##### Section de fonctionnement

Dépenses	883 944.61 €
Recettes	883 945.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement.

### **Budget annexe « Les cent journaux »**

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	519 000.00
Recettes	519 000.00

<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	519 000.00
Recettes	519 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

### **Budget principal**

Madame Françoise JACQUES présente le projet de budget principal par fonction et par chapitre.

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	9 072 035.00 €
Recettes	9 213 923.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité vote les dépenses et les recettes de la section fonctionnement par chapitre.

<u>Section investissement</u>	
Dépenses	1 469 500.00 €
Recettes	2 406 857.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité vote les dépenses et les recettes de la section investissement par chapitre.

### **LISTE DES MARCHES PUBLICS 2013**

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, le Président présente la liste des marchés publics conclus au cours de l'année 2013. Cette liste sera publiée sur le site internet de la Communauté de Communes et sur la plate-forme e-bourgogne.

#### **MARCHES DE TRAVAUX**

##### **MARCHES DE 20 000 à 90 000 € HT**

Néant

##### **MARCHES DE 90 000 € HT à 5 000 000 € HT**

Néant

#### **MARCHES DE FOURNITURES**

##### **MARCHES DE 20 000 à 90 000 € HT**

<u>Bassin de Boulouze -instrumentation</u> <u>Pose de piézomètres</u>	26/08/2013	ALIOS - 21850	7 990 €
<u>Bassin du Boulouze – instrumentation</u> <u>Pose d'échelles limnimétriques</u>	26/08/2013	CENEAU- 34820	13 220 €

**MARCHES DE 90 000 à 200 000 € HT**Néant**MARCHES SUPERIEUR à 200 000 € HT**Néant**MARCHES DE SERVICES****MARCHES DE 20 000 à 90 000 € HT****TRANSPORTS PERISCOLAIRES**

Lot 1 : Circuit Bessey-Izeure-Aiserey	12/08/2013	TRANSDEV PAYS D'OR	21067	9 765 €
Lot 2 : Circuit Collonges Longeault Pluvault	12/08/2013	TRANSDEV PAYS D'OR	21067	10 924 .20 €
Lot 3 : Longchamp Cessey Labergement	12/08/2013	LINCK	21067	20 834.80 €
Lot 5 : Genlis	12/08/2013	TRANSDEV PAYS D'OR	21067	3 430 €
Lot 4 : Marliens Tart le Haut Varanges	12/08/2013	KEOLIS	21000	12 870 €

**BASSIN DE BOULOUZE**

Mission d'interprétation des mesures d'auscultation	19/09/2013	ARTELIA	67300	20 700 €
---	------------	---------	-------	----------

**MARCHES DE 90 000 à 200 000 € HT**Néant**MARCHES SUPERIEUR A 200 000 € HT**

Transport à la demande	20/12/2013	TRANSDEV PAYS D'OR	21067	521 043 €
------------------------	------------	--------------------	-------	-----------

Le Conseil Communautaire prend acte.

**MARCHE « DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU » ZAE LES 100 JOURNAUX**

Une consultation a été lancée pour rechercher un bureau d'études compétent pour la réalisation du dossier loi sur l'eau pour la future zone d'activités économiques « les 100 journaux » à Genlis.

22 dossiers de consultation ont été retirés sur e-bourgogne.

Réception de 10 offres.

Au vu de l'analyse des offres, la commission des marchés réunie le 12 mars propose de retenir l'offre de ARTELIA Ville et transports (tranche ferme) pour un montant de 25 500 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, entérine la proposition de la commission des marchés, retient la tranche ferme de l'offre de ARTELIA pour un montant de 25 500 € HT et autorise le Président à signer le marché.

Au cours de l'instruction du dossier loi sur l'eau, les services de l'Etat, notamment la DREAL pourraient demander des compléments d'expertise au niveau de l'étude d'impact.

Le cas échéant, des prestations supplémentaires (tranche conditionnelle, option) au présent marché pourront être activées.

## **RYTHMES SCOLAIRES – MISE EN PLACE DES TEMPS PERI-EDUCATIFS (TAP) ET REFLEXION SUR LES TARIFS**

Nous avons interrogé les services de la Préfecture sur l'exercice de la compétence TAP. Ceux-ci confirment que l'organisation des TAP relève de la collectivité qui s'est vu confier la compétence périscolaire. Il est donc de la compétence de la communauté de communes d'organiser les TAP.

La présentation du projet éducatif de territoire lors de la réunion de 18 février 2014 a fait apparaître certaines difficultés d'organisation notamment si une majorité de communes souhaitent organiser les TAP en fin d'après-midi. Il sera alors difficile de recruter l'ensemble du personnel d'encadrement qualifié nécessaire en respect des normes réglementaires.

Ce constat étant fait, le Président a demandé aux maires de lui confirmer par courrier les horaires qui ont été retenus dans leur commune respective.

A la demande du Maire de Genlis, le président fait la lecture du courrier adressé par celui-ci relatif aux horaires des TAP.

Un délégué rappelle que la majorité des communes est en faveur de la mise en place des TAP en fin d'après-midi après la classe. Si quelques communes se prononçaient sur la pause méridienne comme l'a conseillé la communauté de communes, cela permettrait d'avoir un retour d'expérience et d'étudier les avantages et inconvénients de chaque situation.

Par ailleurs, ce même délégué rappelle que le courrier adressé aux parents fréquentant les accueils périscolaires a fait polémique. Il demande que la communication de la communauté de communes auprès des familles soit faite en concertation avec les maires.

Monsieur Henri MATHEY, Vice-Président en charge du service enfance jeunesse reconnaît qu'une erreur a été commise au niveau de l'ordre d'envoi de ces courriers, mais ce courrier avait uniquement pour objectif d'informer de nombreux parents en demande d'information sur l'avancée du dossier.

Concernant la facturation des TAP aux familles, le bureau à la plus forte majorité s'est prononcé contre la gratuité. Les commissions enfance jeunesse et finances sont chargées de travailler sur la détermination d'un tarif TAP. Ce coût ne devra pas représenter un frein pour l'accès des enfants aux TAP.

Le Président propose de demander l'avis aux conseillers communautaires sur le principe de tarif TAP à appliquer (gratuité ou non).

Un délégué demande s'il est vraiment judicieux de faire ce sondage aujourd'hui alors que nous sommes à la veille du renouvellement du conseil communautaire.

En conséquence, le Président propose de reporter au prochain conseil avec la nouvelle mandature ce questionnement.

Par ailleurs, le fonds d'amorçage est versé à la collectivité qui a la compétence scolaire, ce sont donc les communes qui en bénéficieront, cependant elles ont la possibilité de reverser ce fonds à la communauté de communes dans le cadre d'une convention ayant fait l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Le conseil prend acte.

## **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - TARIFS DEGRADATION ANNEAUX**

Le Président propose d'intégrer les derniers équipements réalisés (anneaux de fixation pour les auvents) dans le tarif de dégradation ou de vol fixé par délibération du 18 avril 2013.

BLOC SANITAIRE	HT	TTC	EMPLACEMENT	HT	TTC
pommeau de douche	41,81 €	50,00 €	étendoir à linge	125,42 €	150,00 €
chasse d'eau	167,22 €	200,00 €	compteur eau/électricité	292,64 €	350,00 €
robinet d'évier	125,42 €	150,00 €	prise d'eau	91,97 €	110,00 €
robinet extérieur	25,08 €	30,00 €	tampon ou grille (EU-EP)	125,42 €	150,00 €
bac à douche	167,22 €	200,00 €	branchement eau usée	1 755,85 €	2 100,00 €
chauffe-eau	275,92 €	330,00 €	trou dans les murs	125,42 €	150,00 €
mitigeur douche	121,24 €	145,00 €	Anneau fixation auvent	23,41 €	28,00 €
remplacement du système de douche	292,64 €	350,00 €			
raccord d'eau	25,08 €	30,00 €	<b>ESPACES VERTS</b>		
bac à laver (évier)	209,03 €	250,00 €	clôture rigide / ml	62,71 €	75,00 €
porcelaine WC	234,11 €	280,00 €	clôture grillagée / ml	33,44 €	40,00 €
porte	752,51 €	900,00 €	portillon	376,25 €	450,00 €
poignée de porte	25,08 €	30,00 €			
arrêt de porte	16,72 €	20,00 €			
serrure 3 points (complète avec poignée)	317,73 €	380,00 €	<b>ESPACES COMMUNS</b>		
barillet	41,81 €	50,00 €	Accès-Borne rétractable	3 762,54 €	4 500,00 €
loquet intérieur WC ou douche	20,90 €	25,00 €	panneau signalétique	250,84 €	300,00 €
prise électrique	41,81 €	50,00 €	candélabre	2 173,91 €	2 600,00 €
adaptateur électrique	25,08 €	30,00 €	ampoule de candélabre	125,42 €	150,00 €
interrupteur	41,81 €	50,00 €	poubelle détériorée	62,71 €	75,00 €
convecteur (hors gel)	62,71 €	75,00 €	poubelle manquante	125,42 €	150,00 €
chauffage de douche	125,42 €	150,00 €	extincteur	58,53 €	70,00 €
éclairage bloc sanitaire	41,81 €	50,00 €	Toute dégradation d'un bien non énuméré dans la présente liste sera facturée au coût de la réparation.		
miroir	25,08 €	30,00 €			
porte manteau	20,90 €	25,00 €			
carreaux m <sup>2</sup>	20,90 €	25,00 €			
brique verre	20,90 €	25,00 €			
graffiti, tag, tâche peinture	33,44 €	40,00 €			
grille d'aération	20,90 €	25,00 €			
WC handicapé	376,25 €	450,00 €			
clé normale	12,54 €	15,00 €			
clé sécurisée	54,35 €	65,00 €			

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus.

### **ZAE « LES CENT JOURNAUX » ACQUISITION D'UNE PARCELLE**

Dans le cadre de ses négociations, la SAFER a rencontré un propriétaire souhaitant vendre la parcelle cadastrée AL30 d'une surface de 15 076 m<sup>2</sup> avant l'été 2014 elle renonce à l'indemnité de emploi prévue dans le cadre de la DUP. Le prix de vente est fixé à 60 000 € TTC.

De ce fait, le paiement au propriétaire se réalisera avant la publication aux hypothèques.

Cette clause sera intégrée par le notaire dans l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'achat de la parcelle AL30 aux conditions mentionnées ci-dessus et autorise le Président à signer l'acte notarié.

### **GROUPAMA – AJOUT DE CONTRATS BATIMENTS ET VEHICULE**

En 2013, nous avons sollicité notre assureur GROUPAMA afin d'assurer les nouveaux bâtiments construits dans l'année (restaurant scolaire de Genlis, aire d'accueil des gens du voyage, local de stockage préfabriqué) et un local préfabriqué appartenant à la commune de Bessey les Citeaux et utilisé par le périscolaire.

Le coût annuel est de 507.86 € TTC.



Par ailleurs, nous avons fait l'acquisition d'un véhicule MASTER pour le service périscolaire, assuré depuis le 03/02/2014. La prime annuelle d'assurance est de 1 123 € TTC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les conditions tarifaires de GROUPAMA mentionnées ci-dessus.

### **AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**

Conformément à l'article L851-1 du code de la sécurité sociale et aux articles R851-1 à R851-7 modifiés du code de la sécurité sociale, un droit à l'aide pour la gestion des aires d'accueils (AGAA) peut être versée par l'Etat aux collectivités qui gèrent les aires d'accueil des gens du voyage.

Au titre de l'année 2014, l'aide financière s'élève à 25 430.40 euros correspondant à 132.45 €/place/mois, elle est versée par la caisse d'allocations familiales de Côte d'Or.

Une convention entre l'Etat et la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise définit les modalités d'attribution de cette aide.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise le Président à la signer.

### **BASSIN DE BOULOUZE – CONVENTION FM LOGISTIC**

Au regard de l'arrêté préfectoral du 15 Novembre 2013 portant autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant la régularisation de la création du bassin de rétention de la ZAE de Boulouze, une convention précisant les modalités d'utilisation du bassin a été établie avec l'ASA du Champais.

A titre de rappel, FM Logistic collecte ses eaux pluviales et les stocke dans son propre bassin de rétention. Les eaux stockées de ce bassin sont ensuite déversées par un système de pompage dans le bassin d'irrigation propriété de la Communauté de Communes.

Il convient de signer également une convention avec l'entreprise FM Logistic afin de fixer les conditions de rejet de ses eaux pluviales.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention présentée et autorise le Président à la signer.

### **DOSSIER TAXE D'AMENAGEMENT – ZAE DE BOULOUZE FAUVERNEY**

Lors du conseil communautaire du 19 décembre 2013, un délégué a rappelé au Président que les membres du conseil communautaire l'ont mandaté afin de mener toute action pour recouvrer auprès de la commune de Fauverney la taxe d'aménagement et la taxe locale d'équipement perçues au titre des permis de construire déposés sur la ZAE de Boulouze.

Le Président s'est rapproché du service juridique de GROUPAMA qui a conseillé, une avocate, Maître CLEMANG pour étudier ce dossier.

Maître CLEMANG a émis un avis de consultation et recommande à la Communauté de Communes la plus grande prudence.

Les membres du bureau ayant pris connaissance des conclusions de Maître CLEMANG, souhaitent poursuivre le recours auprès de Fauverney.

Leurs arguments sont les suivants : cette situation est toxique, en effet, les communes ne peuvent admettre qu'une commune du territoire bénéficie des recettes fiscales au titre de la TA et TLE alors que les aménagements publics ont été supportés financièrement en totalité par la communauté de communes.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour trouver une solution amiable avec la commune de Fauverney, les membres du bureau charge le Président d'engager une procédure auprès du tribunal administratif.

Le Conseil Communautaire, par 66 voix pour et 3 voix contre autorise le Président à ester en justice et à prendre un avocat afin de défendre la communauté de communes de la plaine dijonnaise dans cette affaire.

### **EFFONDREMENT TALUS STEF TFE – PARTICIPATION DE LA CCPD**

Le Président expose qu'une rencontre a eu lieu avec STEF TFE fin janvier.

Sur conseil de notre avocat, nous tentons de trouver un arrangement amiable dans lequel STEF réaliserait les travaux de remise en état des talus et des problèmes d'évacuation des eaux pluviales, la communauté de communes apporterait une participation financière sur le coût des travaux.

Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises, l'offre la moins disante est celle de AGRITRAVAUX.

Les préconisations techniques de ces travaux seront soumises pour approbation au CETE de Lyon, bureau d'études compétent dans le cadre du contrôle technique des travaux.

Après avis favorable de la commission économique réunie le 11 mars 2014 et après négociation avec l'entreprise STEF, Monsieur Luc JOLIET propose la répartition suivante :

	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Répartition CCPD/STEF</b>
Mission suivi d'exécution des travaux	CETE de Lyon	1 992.00 €	50% CCPD 50% STEF
Travaux de réfection des talus amont (longeant RD905)	AGRITRAVAUX	48 640.00 €	50% CCPD 50% STEF
Dépose/repose clôture & et réfection du fossé longeant la RD905	AGRITRAVAUX	15 722.00 €	100 % STEF
Drainage des talus coté aval (entre STEF et FRIGEST)	AGRITRAVAUX	6389.60 €	100% CCPD
Raccordement fossé latéral	AGRITRAVAUX	3561.20 €	100% CCPD
<b>TOTAL</b>		<b>76 304.80 €</b>	

Le coût des travaux pourrait être réparti comme suit :

- ➔ 35 266.80 € HT par la communauté de communes soit 46.%
- ➔ 41 048.00 € HT par STEF TFE soit 54% du montant total des travaux

La participation au financement de ces travaux sera actée dans le cadre d'une convention.

La commission des finances se réunira préalablement afin de donner son avis sur ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend acte.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Luc JOLIET, Vice-Président en charge du développement économique fait un point sur la zone de Boulouze.

A ce jour, la commercialisation des lots de la zone de Boulouze se finalise :

<b>VENTES REALISEES PAR CCPD</b>			
<b>Acquéreur</b>	<b>Surface cessible (m²)</b>	<b>Montant € TTC</b>	<b>Date signature acte</b>
<b>CICOBAIL SOGEFIMUR – FM LOGISTIC / FM1</b>	242 686	2 467 145,88	18/12/2008
<b>SCI FAUVERNEY DIJON – FM LOGISTIC / FM2</b>	100 518	1 090 954,12	23/12/2009
<b>SARL ECL – Société IPERIA</b>	21 785	625 229,50	23/12/2009
<b>SCI OCEANE- PREMIUM LAVAGE</b>	3 600	103 320,00	25/06/2010
<b>M. VIARD Emmanuel - ENTREPRISE MONIN VIARD</b>	2 443	59 896,90	07/06/2010
<b>SCI JLMF- SOCIETE FRIGEST</b>	8 640	247 968,00	23/08/2010
<b>IMMOSTEF – STEF TFE</b>	70 590	2 026 215,36	24/05/2011
<b>M. et Mme BONNEFOY</b>	10 000	Dation	06/09/2010
<b>Département de Côte d'or – Rond point</b>	1 069	2 920,00	19/08/2010
<b>SCI DU RONCET- AGRITRAVAUX</b>	6 292	180 605,57	18/03/2013
<b>SCI ORCUN – ORCUN DISTRIBUTION</b>	3 000	86 112,00	07/01/2013
<b>M. MME DEL TOSO – ENTREPRISE DEL TOSO</b>	5 632	131 335,15	24/06/2013
<b>Total</b>	<b>476 255 m²</b>	<b>7 021 702,48 €</b>	

<b>COMPROMIS DE VENTE SIGNES PAR CCPD</b>		
<b>Acquéreur</b>	<b>Surface cessible (m²)</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>SB FILTRES</b>	2600	74 880 €
<b>RESERVATION FERME DES ENTREPRISES</b>		
<b>IMMOSTEF</b>	8755	252 144 €
<b>ALU CONCEPT</b>	10853	323 784 €
<b>GARAGE CENTRALE AUTO</b>	5908	141 062.40 €

Le Conseil Communautaire prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

La Secrétaire de Séance,  
Ghislaine POIVRE

Le Président,  
Jean-Louis AUBERTIN